



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026**

**Présents :**

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER

**Absents excusés :** Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

**Absents :** Maëlys ROUX

**Pouvoirs :**

Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Philippe RINGUET

**Secrétaire de séance :** Marion COULOMB

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents :    | 21 |
| Pouvoirs :                | 1  |
| Ont voté :                |    |
| Pour                      | 22 |
| Contre                    |    |
| Abstention                |    |

**76-26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ATELIER OPERA**

Monsieur le Maire expose que l'Association Atelier Opéra (ex Fabrique Opéra) a sollicité la collectivité pour un partenariat dans le cadre de la création de son nouveau spectacle.

L'atelier Opéra est une association basée sur le territoire de la Métropole qui propose une approche originale et accessible de l'opéra, mêlant exigence artistique et ambition éducative. Elle produit notamment chaque année un opéra au Zénith d'Orléans, mobilisant des choristes bénévoles, des artistes professionnels et des partenaires locaux. L'édition 2026-2027 sera consacrée à l'opéra Roméo et Juliette de Charles Gounod.

Le partenariat envisagé pourrait prendre plusieurs formes concrètes :

- Une conférence de Clément Joubert lors de la Nuit de la lecture (troisième week-end de janvier),
- La possibilité pour les élèves de CM1 et CM2 de Semoy d'assister à une répétition de l'opéra Roméo et Juliette pour une découverte vivante et immersive (le 18 mars),
- Une conférence à destination de ces mêmes élèves (date à caler en lien avec l'école),
- La possibilité pour 25 à 30 élèves de l'école de musique d'assister à la répétition pré-générale (le 16 mars),
- L'association offrirait deux places à faire gagner lors de la Nuit de la lecture pour assister à une représentation de Roméo et Juliette.

Il sera concrétisé par une convention.

Il est prévu au budget primitif 2026, 1 000 €

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 Juin 2026,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE VERSER** à l'atelier Opéra une subvention exceptionnelle de 1 000 €
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous actes y afférents,

Fait à Semoy, le 22 juin 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



La secrétaire de séance,

Marion COULOMB

Adjointe au Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'C' followed by a horizontal line. A small number '1' is written at the end of the signature.

Transmission au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2026

Publication numérique le : 01 JUIL. 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification